

Pierre MOREL A L'HUISSIER
Député de la Lozère
Secrétaire de la Commission
des lois

Sabine DALLE – Suppléante

Paris, le lundi 27 juillet 2020

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne,
75007, Paris

N/Réf : P/VG – 2020-07-27

Objet : Maintien des zones de revitalisation rurale - ZRR

Monsieur le Premier Ministre,

CONTACT :

✉ contact@pierre-morel.fr

🌐 www.pierre-morel.fr

📘 facebook.com/pierremorelhuissier

🐦 twitter.com/morelpierre

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le dispositif des « zones de revitalisation rurale », dit ZRR. Ce dispositif fiscal et social, qui permet de préserver l'attractivité des territoires ruraux confrontés à des conditions conjoncturelles (baisse générale de la population, déprise agricole...) ou structurelles (isolement géographique), a su prouver son efficacité depuis la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995.

Pour être classé en ZRR, l'EPCI doit avoir une densité de population inférieure ou égale à 31 hab/km² et un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à 19 111€.

Plusieurs rapports, notamment parlementaires ont permis d'évaluer l'efficacité de ce dispositif que ce soit à l'Assemblée Nationale avec le rapport présenté en novembre 2018 par Mesdames les Députées Anne BLANC et Véronique LOUWAGIE ou au Sénat avec le rapport du 09 octobre 2019 présenté par Madame la Sénatrice Frédérique ESPAGNAC et Messieurs les Sénateurs Bernard DELCROS et Remy POINTEREAU.

Ce dernier en date, auquel nous souscrivons totalement, vient souligner toute la pertinence et l'utilité de ce dispositif pour les territoires les plus enclavés de France. Les sénateurs proposent des pistes pour une réforme ambitieuse du zonage et une meilleure adaptation du dispositif à la situation des territoires ruraux, par une refonte des critères de classement et des mesures financières associées.

Vous le savez, ce dispositif doit prendre fin au 31 décembre 2020, alors même que la crise sanitaire a profondément bouleversé nos économies locales et nos industries.

Face à ces nouvelles difficultés et **afin de répondre à la politique de relance, la volonté de mener une politique de relocalisation de nos entreprises sur le territoire et d'émergence du télétravail**, le projet de loi de finances à venir pour 2021 doit être l'occasion d'entamer une remise à plat du dispositif, un meilleur ciblage ainsi qu'une réelle communication des acteurs locaux sur le dispositif et sur ce qu'il permet de réaliser.

Cet outil nécessaire aux collectivités territoriales, constitue le seul dispositif d'exonérations fiscales et de charges sociales spécifique aux territoires ruraux qui recouvrent 80% du territoire français, accueillent près de 20% de la population (14 millions d'habitants), et 13 902 communes composant 456 intercommunalités classées en ZRR.

Si le dispositif des ZRR est connu des acteurs économiques pour les exonérations fiscales et sociales auxquelles il ouvre droit, il l'est beaucoup moins pour **une multitude de mesures aussi hétéroclites qu'hétérogènes en matière de dotations aux collectivités territoriales, de service public ou de développement économique dans une pléiade de domaines tels que le médical, l'agricole, le logement, l'enseignement, l'emploi des jeunes ainsi que des mesures prises en faveur des personnes âgées.**

C'est donc un dispositif complet et vaste que le Parlement a su mettre en place en 1995 encourageant l'implantation d'entreprises dans nos territoires et donc la création d'emploi, mais aussi offrant un certain nombre d'avantages à un panel de professions nécessaires à la vie des zones rurales.

Loin d'être le seul dispositif de zone franche en France, les ZRR font parties d'un vaste dispositif qui compte les ZRU, ZSU, AFR, ZFU, BER, ZRD, QPPV, ZDP, ZFANG... Le nombre de zones apportant des avantages sensiblement identiques interroge sur la pertinence de prolonger le dispositif avec les mêmes exonérations. Quant à sa suppression, il signerait l'arrêt de mort des zones rurales dans leur recherche d'attractivité industrielle.

Aussi, il me serait agréable de connaître les propositions à venir du Gouvernement dans le cadre du PLF 2021 sur le dispositif des ZRR et sur l'opportunité d'une amélioration de ce dispositif afin d'appuyer la stratégie gouvernementale d'une relocalisation de nos industries sur le territoire ainsi que du développement massif du télétravail en France à travers des espaces de coworking qui pourraient être encouragés dans ces zones franches rurales.

Je me tiens à votre disposition pour échanger sur le sujet et dans l'attente, je vous prie de croire, **Monsieur le Premier Ministre**, à l'expression de mes sincères salutations.

Pierre MOREL A L'HUISSIER



Cosignataires Député.es et Sénateur.ices :

Pierre MOREL A L'HUISSIER et ses collègues :

Jean-Christophe LAGARDE (*Président UDI & Indépendants*), Olivier BECHT (*Président Agir ensemble*), André CHASSAIGNE (*Président Gauche Démocrate et Républicaine*), Claude MALHURET (*Président République et Territoires*), Louis ALIOT, Emmanuelle ANTHOINE, Jean-Philippe ARDOUIN, Viviane ARTIGALAS, Sophie AUCONIE, Delphine BATHO, Thibault BAZIN, Thierry BENOIT, Martine BERTHET, Barbara BESSOT BALLOT, Jérôme BIGNON, Annick BILLON, Jean-Claude BOUCHET, Jean-Marc BOYER, Guy BRICOUT, Jean-Louis BRICOUT, Pascal BRINDEAU, Max BRISSON, Bernard BROCHAND, Fabrice BRUN, François CALVET, Michel CANEVET, Emmanuel CAPUS, Jean-Noël CARDOUX, Jacques CATTIN, Philippe CHALUMEAU, Annie CHAPELIER, Daniel CHASSEING, Alain CHATILLON, Sébastien CHENU, Paul CHRISTOPHE, Olivier CIGOLOTTI, Dino CINIÉRI, Pierre CORDIER, Charles de COURSON, Yolaine de COURSON, Édouard COURTIAL, Jean-Pierre CUBERTAFON, Pierre CUYERS, Olivier DAMAISIN, Yves

DANIEL, Ronan DANTEC, Jean-Pierre DECOOL, Gérard DERIOT, Catherine DEROCHE, Stéphane DEMILLY, Béatrice DESCAMPS, Vincent DESCOEUR, Yves DETRAIGNE, Élisabeth DOINEAU, Jeanine DUBIÉ, Coralie DUBOST, Nicole DUBRÉ-CHIRAT, Jean-Paul DUFRÈGNE, Frédérique DUMAS, Jean Paul EMORINE, Frédérique ESPAGNAC, Dominique ESTROSI-SASSONE, Yannick FAVENNEC-BECOT, Françoise FÉRAT, Agnès FIRMIN LE BODO, Pascale FONTENEL-PERSONNE, Bernard FOURNIER, Jean-Marc GABOUTY, Olivier GAILLARD, Claude de GANAY, Françoise GATEL, Jean-Jacques GAULTIER, Annie GENEVARD, Philippe GOSSELIN, Jean-Carles GRELIER, Gaël GROSMIRE, Charles GUENÉ, Joël GUERRIAU, Meyer HABIB, Yannick HAURY, Michel HERBILLON, Jean-Raymond HUGONET, Philippe HUPPÉ, Benoit HURÉ, Jean-Marie JANSSENS, François JOLIVET, Patrice JOLY, Sandrine JOSSO, Sébastien JUMEL, Claude KERN, Jacques KRABAL, Laure de La RAUDIÈRE, Joël LABBÉ, Jean-Louis LAGOURGUE, François-Michel LAMBERT, Marc LAMÉNIE, Élisabeth LAMURE, Jean LASSALLE, Florence LASSARADE, Marc LE FUR, Nicole LE PEIH, Antoine LEFEVRE, Patricia LEMOINE, Jean-François LONGEOT, Gérard LONGUET, David LORION, Jean-Jacques LOZACH, Jean-Claude LUCHE, Lise MANIER, Sereine MAUBORGNE, Colette MÉLOT, Emmanuelle MÉNARD, Franck MENONVILLE, Marie MERCIER, Frédérique MEUNIER, Brigitte MICOULEAU, Alain MILON, Maxime MINOT, Paul MOLAC, Patricia MORHET-RICHAUD, Louis-Jean de NICOLAÏ, Ludovic PAJOT, Philippe PAUL, Bernard PERRUT, Sylvia PINEL, Remy POINTEREAU, Christophe PRIOU, Didier QUENTIN, Didier RAMBAUD, Richard RAMOS, Frédéric REISS, Jean-Luc REITZER, Fabien ROUSSEL, Hugues SAURY, René-Paul SAVARY, Michel SAVIN, Vincent SEGOUIN, Jean-Marie SERMIER, Bruno SIDO, Jean SOL, Nadia SOLLOGOUB, Jean-Louis THIÉRIOT, Agnès THILL, Claudine THOMAS, Catherine TROENDLE, Isabelle VALENTIN, Arnaud VIALA, Jean-Pierre VOGEL, Michèle VULLIEN, Jean-Luc WARSMANN, Dany WATTEBLED, Michel ZUMKELLER.